



Paris, le 11 février 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Retraites agricoles : jusqu'où ira le mépris des pouvoirs publics !**

Les amendements demandant la revalorisation des petites retraites agricoles à un minimum de 85 % du Smic ont été rejetés avant même le débat à l'Assemblée nationale. Motif : ils impliquent « une dépense » ! Ils avaient pourtant réuni les faveurs de dizaines de députés issus d'horizons divers.

Rappelons que le 2 février 2017, cette revalorisation des retraites agricoles avait été adoptée dans les mêmes termes et à l'unanimité dans cette même Assemblée nationale en première lecture d'une proposition de loi !

La FNSEA et sa section des anciens sont écoeurées de voir le débat parlementaire ainsi confisqué pour des questions fallacieuses d'irrecevabilité. Jusqu'où ira-t-on dans le mépris des retraités agricoles ?

Nous demandons au Gouvernement de prendre en compte la demande forte de la représentation nationale. Promesse avait d'ailleurs été faite par la ministre de la Santé d'apporter une revalorisation aux plus faibles retraites agricoles en marge de la discussion de la réforme des retraites au Parlement.

Certes, la revalorisation par la loi des pensions des futurs retraités agricoles à un minimum de 1 000 euros par mois à partir de 2022 est une avancée à saluer. Mais comment justifier le fait que nos retraités actuels ne puissent bénéficier du même traitement ? Y'a-t-il une raison qui puisse légitimer le maintien de 300 000 retraités agricoles à carrière complète bien en dessous du seuil de pauvreté ? La retraite d'un chef d'exploitation ne dépasse pas 740 € par mois lorsque la retraite moyenne des français atteint 1 390 € par mois.

La FNSEA et sa section des Anciens exploitants ne cesseront de demander aux Pouvoirs publics d'apporter une réponse aux anciens agriculteurs.

**Contact presse : FNSEA** : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - [marion.fournier@reseaufnsea.fr](mailto:marion.fournier@reseaufnsea.fr)